



## CHALLENGE RÉGIONAL DES MOINS DE 13 ANS FÉMININES FINALITÉS (15/06/2025 À NOISY-LE-SEC)



U13

CHALLENGE  
ÎLE-DE-FRANCE

1/2 FINALES				
5892045	ISSY-PARIS HAND	13H30	STELLA ST-MAUR HB	5894007
5877072	HBC SERRIS VE	14H20	HBC GAGNY	5893002
PLACES 3-4				
	PERDANT MATCH 1	15H10	PERDANT MATCH 2	
FINALE				
	VAINQUEUR MATCH 1	16H00	VAINQUEUR MATCH 2	

75 4 clubs	77 6 clubs	78 6 clubs	91 6 clubs	92 6 clubs	93 6 clubs	94 6 clubs	95 6 clubs	dans dpts	avant le 25 novembre 2024
30 équipes réparties en 10 poules de 3 poules de 4 (les 2 meilleures équipes classées de chaque département sont exemptées) <i>les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant, soit 20 qualifiés</i>								1 <sup>er</sup> tour	week-end du 7-8 décembre 2024
36 équipes (les 20 équipes du 1 <sup>er</sup> tour + les 16 équipes exemptes) réparties en 12 poules de 3 <i>les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant, soit 24 qualifiés</i>								2 <sup>e</sup> tour	week-end du 1-2 février 2025
24 équipes réparties en 6 poules de 4 équipes <i>les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant, soit 12 qualifiés</i>								3 <sup>e</sup> tour	week-end du 12-13 avril 2025
12 équipes réparties en 4 poules de 3 équipes <i>Seul le premier de chaque poule est qualifié pour le tour suivant, soit 4 qualifiés</i>								4 <sup>e</sup> tour	week-end du 10-11 mai 2025
1/2 FINALES Les 4 équipes restantes								5 <sup>e</sup> tour	week-end du 15 juin 2025,
FINALE								6 <sup>e</sup> tour	site unique pour finalités masc. & fém.

# RÈGLEMENT DU CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS



ANNÉES DE NAISSANCE : 2012 / 2013 / 2014

## LES RÈGLES APPLICABLES SONT :

- ▶ Une joueuse participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat durant la semaine. De plus, une joueuse participant au challenge ne pourra participer qu'à une seule compétition supplémentaire dans la semaine.  
Dans le cas du non respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera immédiatement éliminé du challenge moins 13 féminins. Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.
- ▶ Pas de surclassement
- ▶ 14 joueuses et 2 officiels par équipe
- ▶ taille de ballon : 1
- ▶ 1 temps mort par équipe par période
- ▶ Forme de jeu : 5+1 en première période  
6+1 en deuxième période
- ▶ Défense stricte interdite ; si non-respect de cette règle, sanction progressive à l'officiel
- ▶ Changement systématique attaquant / défenseur interdit ; si non-respect de cette règle, sanction progressive à l'officiel
- ▶ Temps de jeu : 2 x 15 minutes
- ▶ Mi-temps de 5 minutes et 10 minutes de pause entre chaque match
- ▶ En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à l'exécution des jets de 7m

### **Rappel du règlement fédéral sur le déroulement de jets de 7 m (article 3.3.6 du règlement des compétitions)**

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4<sup>e</sup> paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex  
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - [www.handball-idf.com](http://www.handball-idf.com)

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z